



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUIN 2021**

Le vingt-neuf mars deux mille vingt et un

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en séance à huis-clos en salle des fêtes de Sury le Comtal, après convocation légale, en date du 27 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - HAREUX T. - BONNET S. - PINEY N. - COCAGNE D. - CARETTE P. - BOASSO J.M Adjoints CHABANE N. - BARROSO M. - MERLE A. - MATILLON P. - FAURE L. - BERNARD R. - PLAGNIAL M. - BASTOS A. - KRAFFT N. - CESSIECQ P. - FRERY P. - CHAMPIN F. - WEILLAND D. - BRUYERE Y. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : LEWER A. pouvoir à BERNARD R. - BRESSET P. pouvoir à BERNARD R. - DOLE L. pouvoir à HAREUX T. - YAVAS Z pouvoir à MARTIN Y. - BESSON D. pouvoir à CARETTE P. - PEYCELON G. - OZTURK V - LAFOUGERE-THEVENON V.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNET S.

Nombre de conseillers

| | |
|--------------------|-----------|
| En exercice | 29 |
| Présents | 21 |
| Votants | 26 |

Début de la séance : 20h05

**Délibération n° 2021/03/06/57
M Loire Forez Agglomération – Rapport d'activités année 2020**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du rapport d'activités de l'année 2020, de Loire Forez Agglomération.

**Délibération n° 2021/03/06/58
Convention chantiers éducatifs 2021.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

**Délibération n° 2021/03/06/59
Budget de la commune 2021 - Décision modificative n°1.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Budget de la commune – Exercice 2021.



**Délibération n° 2021/03/60
Fonds de concours – Loire Forez Agglomération**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- de donner un avis favorable à cette proposition
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération n° 2021/03/61
Versement d'une subvention exceptionnelle à la Croix Blanche**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Donner un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'association la Croix Blanche pour un montant de 900 €.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à payer la subvention à l'association la Croix Blanche pour un montant de 900 €.

Délibération n° 2021/03/62

Mise à disposition d'une parcelle communale pour l'implantation d'une antenne relais.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 11 voix pour, 5 abstention et 10 voix contre décide :

- D'approuver la convention définie ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération n° 2021/03/63

Aménagement de voirie – Constitution d'un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez Agglomération
- De valider la convention afférente proposée et en autoriser la signature par Monsieur le Maire ou son représentant
- De désigner Monsieur David COCAGNE en tant qu'élu titulaire et Monsieur Thierry HAREUX en tant qu'élu suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commande.

Délibération n° 2021/03/64

Avenant n°1 à la convention de transfert de l'actif en pleine propriété et du résultat global de clôture de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert de l'actif en pleine propriété et du résultat global de clôture de l'assainissement, de la Commune de SURY-LE-COMTAL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert et tout document afférent, notamment l'acte de transfert de propriété avec les constitutions de servitudes.

Délibération n° 2021/03/65

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition et/ou transfert en pleine propriété des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence « zone d'activités économiques » à Loire Forez agglomération par la commune de Sury-le-Comtal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver l'avenant n°2 détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération n° 2021/03/66

Annule et remplace la délibération 2021-29-03-54 SIEL - Ajout d'un panneau d'information.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage de l'ajout d'un panneau d'informations dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire
- pour information avant exécution.
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- De prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- De décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2021/03/67

Convention relative à la mise en place d'un dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention détaillée ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération n° 2021/03/68

Organisation du temps scolaire - Rentrée 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'adopter les horaires 2021-2022 présentés ci-dessus.

Délibération n° 2021/03/69

Règlement intérieur du concours « Maisons fleuries »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver le règlement du concours des « Maisons Fleuries » joint à la présente délibération.

Délibération n° 2021/03/70

Convention de mise à disposition d'une parcelle communale auprès des Archers Suryquois

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention détaillée ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

Délibération n° 2021/03/71

Motion pour le numéro unique d'appel d'urgence

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 25 voix pour et 1 abstention décide :

- De soutenir la création d'un numéro d'urgence unique

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° 2021/04/04 du 22/04/2021

Est adopté l'avenant N°2 au bail de location intervenu entre Madame Flore LAURENT et la Commune de Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 1^{er} trimestre 2020 étant de 130.57 et celui du 1^{er} trimestre 2021 étant de 130.69, le montant mensuel du loyer est porté de 420.73 € à **421.11 €** payable à terme échu à compter du 1^{er} mai 2021.

Décision n° 2021/04/05 du 22/04/2021

Est approuvé l'avenant n°2 au contrat de travaux avec POTEI ORAIN aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 194 766.16€

Montant avenant HT : 24 458.75€

Nouveau montant HT : 219 224.91€

Décision n° 2021/04/05 du 22/04/2021

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de travaux avec Société d'Etude et de Réalisation aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 46 021.00€

Montant avenant HT : 5 086.00€

Nouveau montant HT : 51 107.00€

Fin de la séance : 21H45

Sury Le Comtal, le 04/06/2021

Le Maire,
Yves MARTIN

